

CONSEIL MUNICIPAL du : Lundi 8 février 2021.

Présents :

MM. Jean-Michel CHAUSSON, Martial DESPLANQUE, Pascal GROULT,
Jean-Paul MALVOISIN, Jean-Marc MOGLIA, Miguel MORENNE, David SIAUSSAT.
Mmes Nathalie BARBARAY, Liliane FERAILLE, Angélique GOSSE, Stéphanie JACOB,
Barbara LEPAGE, Patricia PICOS, Thérèse PLAZANET.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Xavier DAUSTER à M. Martial DESPLANQUES.

Secrétaire de Séance : Mme Barbara LEPAGE.

ORDRE DU JOUR :

- Projets soumis à la DETR (Programme de caméras et d'alarmes, Accès handicapé/Mairie, Borne incendie et citerne souple, Chauffage de l'église, Mur du parking du salon de coiffure) ;
- SIEGE : programme des LEDS pour l'éclairage public ;
- Personnel communal : Avancement de Grade ;
- École : Risque de fermeture d'une classe ;
- Questions diverses ;
- Date du Prochain CM.

Ouverture :

La séance a été ouverte, Lundi 8 février 2021, à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Projets soumis à la DETR (Programme de caméras et d'alarmes, Accès handicapé/Mairie, Borne incendie et citerne souple, Chauffage de l'église, Mur du parking du salon de coiffure).**1-1 Projet de vidéosurveillance.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les incivilités se multiplient sur les bâtiments communaux et lieux publics. Dernièrement, les fenêtres de la Mairie ont été de nouveau cassées par des jets de pierres. Afin de limiter ces incivilités, Monsieur Le Maire propose d'installer un système de vidéosurveillance autour des bâtiments communaux.

Il informe le Conseil Municipal que deux devis ont été établis par les sociétés : DIGITAL EQUIPEMENT et SECURITE OUEST SERVICE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire le système de vidéosurveillance aux projets de l'année 2021, et autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches pour une demande de DETR, sur la base de la proposition de la société DIGITAL EQUIPEMENT, pour un montant de 21 115 € HT.

Délibération votée à l'unanimité.

1-2 Projet d'accès handicapé à la Mairie.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Mairie n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite. En conséquence, il y a lieu d'effectuer des travaux pour en améliorer l'accès.

Il informe le Conseil Municipal qu'un devis a été établi par la société VIAFRANCE, pour un projet d'accès, et présente ce projet, ainsi que deux propositions pour le garde-corps de la rampe :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire le projet de rampe d'accès de la Mairie aux projets de l'année 2021, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches pour une demande de DETR, sur la base de la proposition de la société VIAFRANCE, hors option, pour un montant de 34 726,20 € HT, et de la société BOSMY pour un montant de 14 700 € HT pour un garde-corps. Le coût total du projet s'élève à 49 426,20 € HT.

Délibération votée à l'unanimité.

1-3 Projet de Bornes incendie.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la défense incendie, la Commune a l'obligation de maintenir les bornes incendies en parfait état de fonctionnement et de créer de nouvelles bornes pour respecter la distance des 200 m. Après examen de la situation actuelle, il est apparu nécessaire d'effectuer des travaux pour renforcer la défense incendie.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal différents devis :

Création d'une borne incendie Route de Muids
Création de 2 bornes (Rue des Écoles et Rue du Moulin)
Remise aux normes de 5 bornes
Remise aux normes de 4 bornes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire le projet de renforcement de défense incendie aux projets de l'année 2021, et autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches pour une demande de DETR, sur la base des propositions des Sociétés de VEOLIA et TEAM MECA, pour un montant total de 26 369,15€ HT.

Délibération votée à l'unanimité.

1-4 Chauffage de l'église.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal, que la chaudière à fioul de l'église a été retirée il y a deux ans suite à une panne et propose au Conseil Municipal d'envisager l'installation d'un nouveau système de chauffage pour l'église.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal deux projets différents :

- Un système de chauffage par pompe à chaleur (Sté Robbe) ;
- Un système de chauffage par lustre et rayonnement (Sté Delestre-Industrie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire le projet du chauffage de l'église aux projets de l'année 2021, et autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches pour une demande de DETR, sur la base du devis de la Société ROBBE pour un montant de 17 628,46 HT.

Délibération votée à l'unanimité.

1-5 Mur du salon de coiffure.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de créer un mur entre la parcelle B 272 (propriété de la Mairie), où se trouve le parking dit « du salon de coiffure », et la parcelle B 279 (propriété privée).

La création de ce mur permettra de créer une zone supplémentaire pour l'implantation de nouveaux commerces, afin de renforcer la dynamique du centre bourg.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société BROWANG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire le projet du mur du parking du « salon de coiffure », aux travaux de l'année 2021, et autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches pour une demande de DETR, sur la base du devis de la Société BROWANG, pour un montant de 5 355,05 € HT.

Délibération votée à l'unanimité.

2. SIEGE : programme des lampes LEDS pour l'éclairage public.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention. Cette participation s'élève à : 2 833,33 €, inscrite en section d'investissement.

Il est précisé que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite du montant indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de participation financière et l'inscription des sommes au Budget de l'exercice.

Délibération votée à l'unanimité.

3. Personnel communal : Avancement de Grade.

Il est proposé de transformer deux postes afin d'adapter ceux-ci au tableau d'avancement de grade de 2021 :

- Un poste d'adjoint technique territorial (agent des services d'entretien et de cantine) à temps non complet en un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De transformer les postes suivants :

Ancien Poste	Nouveau Poste	Postes concernés	Motif
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe	1	Avancement de Grade
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	1	Avancement de Grade

D'autoriser M. le maire à prendre un arrêté individuel portant avancement de grade pour les agents concernés et d'inscrire des crédits suffisants au budget communal et signer le tableau d'avancements de grade pour l'année 2021.

Délibération votée à l'unanimité.

4. Fermeture d'une classe primaire, avis du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que l'éducation nationale projette de fermer une classe (suppression d'un poste) à l'école d'Andé pour la rentrée 2021-2022.

Selon les calculs de l'école, et pour maintenir le poste, il faudrait 5 enfants supplémentaires à l'effectif prévisionnel, qui est pour l'instant de 150 enfants pour la rentrée 2021-2022. Il est évident que ces 5 enfants (plus d'autres) arriveront à l'école d'Andé pour le 1^{er} septembre, et de toute façon avant fin 2021.

Le Conseil Municipal rappelle que la population de la Commune évolue de façon positive, le nombre actuel est de 1333 habitants. De nombreux programmes de constructions sont en cours pour l'année à venir, portant à 40 constructions de maisons.

Au vu de la surface des classes, il serait déraisonnable d'y entasser un nombre d'enfants, incompatible avec des conditions de travail dignes et respectueuses (pour les enfants et les maîtres). Cette mesure mettrait en cause : la qualité de l'enseignement, l'accueil des enfants, la structure pédagogique de l'équipe d'enseignants, le tout aggravé par le contexte sanitaire actuel.

Si elle était appliquée, cette fermeture porterait un coup sévère à l'école du Village, à l'école de la République, à l'image de l'Éducation Nationale et à ses finalités d'enseignements au profit des enfants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un **avis défavorable** à la fermeture d'une classe à l'école d'Andé pour la rentrée 2021-2022, il **refuse cette éventualité** et **s'oppose vigoureusement** à cette suppression de poste.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, contre la fermeture de la classe.

5. Questions diverses.

5-1 Demande du club de « Judo des 2 Rives » d'utiliser le préau de l'école.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison des contraintes sanitaires le club de judo a besoin d'un espace extérieur pour ses activités, pendant les vacances, et le samedi matin en période scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le club de Judo des 2 Rives à utiliser le préau de l'école dans les conditions ci-dessus.

5-2 Demande par la directrice du Centre de Loisirs d'utiliser la salle du C.A.C.

Pour respecter les mêmes raisons, le Conseil Municipal autorise le Centre de Loisirs à utiliser la salle du CAC.

5-3 Création de l'association contre les chenilles processionnaires.

M. David SIAUSSAT présente l'avancement du projet de création d'une association contre les chenilles processionnaires. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la charte forestière qui va être signée à la CASE, dans la mesure où d'autres communes de l'agglomération connaissent le même problème.

5-4 Fonctionnement de l'horloge pour l'éclairage du Chêne Jaunet.

Faire vérifier le fonctionnement.

5-5 Demande d'un enfant pour la construction d'une « piste de skate ».

Une demande de création d'une piste de Skate, a été faite (par courrier) par un jeune de la Commune. Il conviendra d'analyser l'usage d'un tel équipement avant de s'engager.

5-5 Information sur la future disparition des « sacs jaunes ».

La mise à disposition de sacs jaunes sera remplacée au profit d'une poubelle, en principe au 1^{er} septembre 2021, avec un changement de jour de ramassage.

La commune devra assurer la distribution des bacs aux habitants.

6. Date du prochain conseil municipal.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue : le lundi 15 mars 2021, à 18h30.

Clôture :

La séance est levée : le Lundi 8 février 2021, à 21h34.